

N° d'épreuve FFM	- 607
Moto-Club —	MOTO SPORT OCCITAN
N° d'affiliation———	3156
Date —	30 septembre 2018
Lieu —	CIRCUIT HGK MURET (31)
Organisateur technique	- ALIBERT MICHEL
	contact@motosportoccitan.fr
Téléphone —	- 06.48.06.77.28.

## **MOTO 25 POWER**

Vitesse & Endurance

## **REGLEMENT PARTICULIER 2018**

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

#### Article 1

Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

## Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	COUESNON TIPHAINE	Licence :	246536
Président du Jury ou Arbitre*	ARABEYRE NELLY	Licence :	246252
Membre du Jury	COSTES FABRICE	Licence :	247418
Membre du Jury	RICHARD JOEL	Licence :	106098
Commissaire technique responsable	CUCULIERE REGIS	Licence :	253120
Responsable du chronométrage	ALIBERT MICHEL	Licence :	249525

<sup>\*</sup> Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé d'un Président et de deux Membres, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

## Article 3 Catégories & Engagements

Nom de la catégorie	Age mini	Age maxi	Cylindrée	Tarif et Description
Ligue Pocket-Bike	8 ans	<b> </b>	40cc max*	NJ2-NJ3-NCO-NPP-LP / 40€
				* 50cc max à partir de 10 ans
Ligue A1	7 ans	12 ans	50cc 2T/ 110cc 4	NJ1-NJ2-NJ3-NCO-NPP-LP / 40
Ligue A2	10 ans		50cc 2T/ 110cc 4	NJ3-NCO-NPP-LP / 40€ / 15cv 🖀
				* 160cc 4T maxi de 10 à 11 ans
Ligue A3	10 ans		125cc 4T	NJ3-NCO-NPP-LP / 40€ / 15cv 👸
Ligue A4	12 ans		125cc 2T / 250cc	NJ3-NCO-NPP-LP / 40€ / 25cv 🖀
Démontration	6 ans		50cc 8cv max	NJ1-NJ2-NJ3-NPP-NET-LJ-PA
				LJ en ligne uniquement jusqu'à

Engagement:

Site Internet ---- www.motosportoccitan.fr

Contact ---- Michel Alibert

Téléphone ---- 06.48.06.77 = E-mail -- contact@motosporto

Chronométrage:

Location de transpondeur : 🔳 oui 🗖 non

Tarif: 20€

Caution: 100€





## Article 4 Contrôles Administratifs et Techniques

#### Licences à la journée :

Des licences à la journée (LAJ) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

□ NON ■ OUI (60€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 100€ pour deux jours de course et plus)

Dans le cas où des licences à la journée sont délivrées sur place, une majoration de 10€ sera appliquée. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an.

#### Contrôles administratifs:

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

#### Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

## Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

## Article 6 Médicalisation de la manifestation

Médecin responsable médical Docteur Lise-Marie Latour	
Nombre de secouristes2	Nombre d'ambulance(s) 1
Hôpital le plus procheCHU Toulouse PH	Temps de trajet (en min) 15 min

#### Article 7 Le site de pratique

, , , , , , ,			
Nom du site	 Circuit	HGK	Muret

Adresse ......21 rue Jean Manuel Fangio 316

## Capacité Vitesse : Capacité Endurance :

Pendant les essais : 43

En manche: 36 En manche: 4

#### Caractéristiques :

Longueur du circuit	1	146	m
Largeur minimum de la piste			



Accès :

<u>Rappel</u>: l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.

#### Visa du Moto-Club

Date: 09/07/2018



#### Visa de la Ligue

Date: le 10/08/2018

PC/ Nicole FUENTES





## Visa de la FFM

Date: 28/08/2018 Numéro: 18/0857





N° d'épreuve FFM-	- 607
Moto-Club ———	MACTO ODODT OCCUTANI
N° d'affiliation———	3156
Date —	_30 septembre 2018
Lieu —	CIRCUIT HGK MURET (31)
Organisateur technique	ALIBERT MICHEL
	contact@motosportoccitan.fr
Téléphone ————	- 06.48.06.77.28.

## **ADDITIF**

## **REGLEMENT PARTICULIER 2018**

### ARTICLE 1 - ENGAGEMENTS

Ils devront être envoyé, au plus tard 30 jours avant la date de l'épreuve (cachet de la poste faisant foi), accompagnés du droit d'engagement fixé par le règlement particulier de l'organisateur.

Tarif: 40€ pour les engagements à l'année

45€ pour les engagements occasionnel pour toutes les catégories

60€ pour les engagements hors délais (acceptés en fonction des places restantes)

10€ supplémentaire pour l'inscription d'une seconde machine.

Toute demande envoyée au club organisateur sans droit d'engagement sera considéré comme nulle.

Les formulaires d'engagement sont disponibles sur le site www.motosportoccitan.fr

## ARTICLE 2 - CONCURRENTS et MACHINES

Le CHAMPIONNAT de Ligue Occitanie de Vitesse MOTO 25 POWER est ouvert aux pilotes titulaires d'une licence FFM en cours de validité de type: NCO, NJ, NPP (pour la catégorie Pocket-Bike) et détenteur d'un CASM/guidon ou LJA. Le pilote disputant une épreuve avec une licence une manifestation apparaîtra au classement de l'épreuve ainsi qu'au classement général de la saison. Les concurrents mineurs devront être obligatoirement accompagnés d'une personne représentante légale ou mandatée.

Les machines devront répondre aux clauses du Règlement Technique Général et Particulier de la catégorie (cf. Règlement Technique et Général du Championnat).

LA CONFORMITE DE LA MACHINE EST SOUS L'ENTIÈRE RESPONSABILITE DU PILOTE.

### **ARTICLE 3 - PARCOURS**

L'homologation du circuit ou l'arrêté préfectoral faisant foi, il sera accepté un maximum de 36 concurrents pour les qualifications et les manches de courses. Lors des essais libres, la capacité pourra être majorée de 20%, par conséquence, il sera admis simultanément sur ce circuit un maximum de 43 concurrents.

## ARTICLE 4 - VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES et TECHNIQUES

Ces vérifications auront lieu le dimanche 30 septembre 2018 et débuteront IMPERATIVEMENT à

Visa du Moto-Club

Date: 06/07/2018

PAD

Visa de la Ligue

Date: le 10/08/2018

PO/ Nicole FUENTES





Visa de la FFM

Date

Numéro :



N° d'épreuve FFM	_ 607
Moto-Club	_ MOTO SPORT OCCITAN
N° d'affiliation-	_ 3156
Date —	_30 septembre 2018
Lieu ———	CIRCUIT HGK MURET (31)
Organisateur technique	- ALIBERT MICHEL
E-mail —	_ contact@motosportoccitan.fr
Téléphone ———	_ 06.48.06.77.28.

## **ADDITIF**

## **REGLEMENT PARTICULIER 2018**

#### ARTICLE 5 - PARC COUREUR

Il est rappelé aux concurrents que leurs motos et leurs matériels sont placés sous leur entière responsabilité durant toute la manifestation. Ils doivent notamment en assurer la surveillance constante et ne peuvent en aucun cas invoquer la responsabilité civile du Club Organisateur en cas de vol ou de dégradation.

### ARTICLE 6 - PADDOCK

Il est indiqué aux concurrents des courses organisées par le MOTO SPORT OCCITAN, que le paddock est un lieu de vie et de repos pour tous, en conséquence toute émission de bruit anormal, démarrage moteur... est interdit après 20h00; fête musicale après 22h30.

Tout participant devra prendre connaissance du Règlement Intérieur du Circuit et en particulier les règles imposées pour la Tranquilité Publique, le Respect de l'environnement et des personnes. Nous vous rappelons que chaque pilote est responsable de ses accompagnateurs et que tout manquement à ces règles sera sanctionné, pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

## ARTICLE 7 - CIRCULATION

Le déplacement des machines de course et des voitures devra se faire à l'allure du piéton ou au pas. Dès la sortie des stands, toute circulation moteur en marche est interdite. Tout contrevenant se verra passible d'une sanction par le Jury (cf. Règlement Administratif et Sportif Général du Challenge Article 13).

## ARTICLE 8 - CHAMP D'APPLICATION DU PRESENT REGLEMENT

Ce règlement s'applique à toutes les épreuves organisées par le MOTO SPORT OCCITAN en Occitanie ainsi qu'à toutes les épreuves organisées dans une autre région dans le cadre exclusif du Championnat Occitanie Moto 25 Power. Par leur engagement à l'épreuve, les pilotes adhérent à ce règlement ainsi qu'à tous les règlements complémentaires de la FFM.

Pour tout ce qui n'est pas prévu au présent règlement, les prescriptions de l'annexe Vitesse de la FFM.

Visa du Moto-Club

Date: 06/07/2018

PAR

Visa de la Ligue

Date: Pe 10 | 08 | 7018

PO NICARE FUENTES



Visa de la FFM

Date : Numéro :



# ANNEXE Liste des officiels

## **REGLEMENT PARTICULIER 2018**

Fonction	Nom/Prénom	Numéro de Licence
Directeur de course	COUESNON TIPHAINE	246536
Président du Jury	ARABEYRE NELLY	246252
Membre du Jury	COSTES FABRICE	247418
Membre du Jury	RICHARD JOEL	106098
Commissaire technique	CUCULIERE REGIS	253120
Commissaire de piste	ARABEYRE BENJAMIN	268684
Commissaire de piste	FURLAN PIERRE	121779
Commissaire de piste	GERVAIS JULIE	173260
Commissaire de piste	GRELLIER LYDIE	286023
Commissaire de piste	HURTADO JEAN-MARC	318920
Commissaire de piste	MAIFFRET GREGORY	253165
Commissaire de piste	ROUSSELOT FABRICE	284363
Commissaire de piste	VENNER CEDRIC	132298
Chronométreur	ALIBERT MICHEL	249525
V V		





N° d'épreuve FFM	607
Moto-Club	MOTO SPORT OCCITAN
N° d'affiliation———	3156
Date ———	Dimanche 30 septembre 2018
Lieu ———	Circuit HGK Muret (31)
Organisateur technique -	Alibert Michel
E-mail —	contact@motosportoccitan.fr
Téléphone ————	06.48.06.77.28.

# HORAIRES PREVISIONNELS

## **REGLEMENT PARTICULIER 2018**

Date ----- Dimanche 30 septembre 2018

Début	Fin	Déroulement	Catégorie	Durée
8h00	8h30	Contrôles administratifs	TOUTES	0h30
8h00	8h45	Contrôles techniques	TOUTES	0h45
9h05	9h25	Essais Qualificatifs	Pocket-Bike + A1	0h20
09h30	10h00	Essais Qualificatifs	A2 + A3	0h30
10h05	10h35	Essais Qualificatifs	A4	0h30
10h35	10h55	Démonstration I		0h20
11h00	11h15	Manche I	Pocket-Bike + A1	0h15
11h20	11h35	Manche I	A2 + A3	0h15
11h40	11h55	Manche I	A4	0h15
13h30	13h50	Démonstration 2		0h20
14h00	14h15	Manche 2	Pocket-Bike + A1	0h15
14h20	14h35	Manche 2	A2 + A3	0h15
14h40	14h55	Manche 2	A4	0h15
15h00	15h20	Démonstration 3		0h20
15h30	15h45	Manche 3	Pocket-Bike + A1	0h15
15h50	16h05	Manche 3	A2 + A3	0h15
16h10	16h25	Manche 3	A4	0h15
16h55		Remise des Prix	TOUTES	CICLIS OM BALM







## **PLANS**

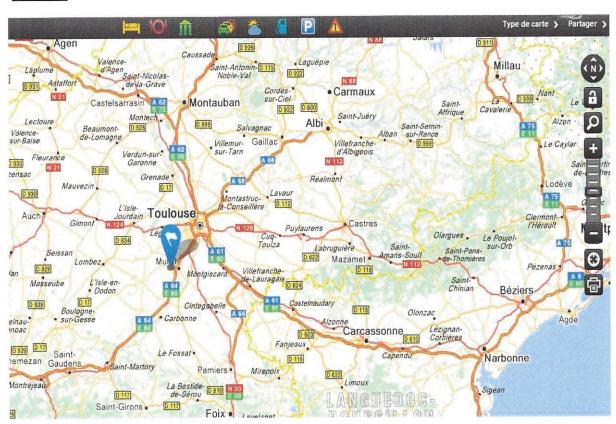
## De la manifestation du Dimanche 30 septembre 2018

### Plan d'accès

### Circuit du LHERM

21 Rue Jean-Manuel Fangio 31600 MURET

Latitude: 43.45222100 Longitude: 1.27778600



#### Plan du circuit

Longueur du circuit : 1150m Largeur de la piste : 8m

Nature du revêtement : Asphalte





COGGITAN

Si 1901

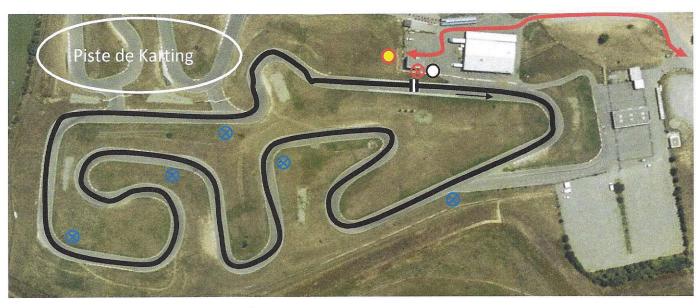
ts-Unis – 31200 TOULOUSE



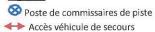


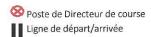


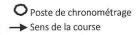


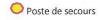


## <u>Légende</u>:











## <u>Légende</u>:







## MOTO SPORT OCCITAN Association Loi 1901









## ADHÉSION À LA POLICE D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE DE L'ORGANISATEUR VALANT ATTESTATION

N° D'ADHÉSION : 794204 / 218.378

**ASSURE: MOTO SPORT OCCITAN** 

COMPÉTITION : CHPT OCCITANIE 25 POWER VITESSE CATEGORIE : NATIONALE

LIEU : CIRCUIT HGK RUE JEAN MANUEL FANGIO 31600 MURET N° D'AGRÉMENT : 607

DURÉE: 1 JOUR DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR: 30/09/2018 JUSQU'AU: 30/09/2018

Pour toutes les compétitions, sauf initiation et démonstration, il est convenu que la couverture intègre les sessions d'entraînement qui peuvent avoir lieu la veille du premier jour.

Pour les épreuves NOCTURNES UNIQUEMENT, la garantie s'applique automatiquement jusqu'à 2H00 le jour suivant la manifestation.

Les garanties du contrat sont conformes aux dispositions législatives et réglementaires du Code du Sport.

#### Capital couvert par sinistre :

**10 000 000 €** mais avec les sous-limites suivantes :

- 6 100 000 € en cas de dommages corporels autres que ceux qui se rapportent à la responsabilité civile automobile
- 500 000 € en cas de dommages matériels autres que ceux qui se rapportent à la responsabilité civile automobile.

La présente attestation est conforme aux exigences de l'Article D321-4 du Code du Sport.

\* Police souscrite par la FFM au nom de qui lui est affiliée.

Auprès de DTW 1991 Underwriting Limited,

Preneur d'assurance



Date 10/08/2018 [signature]

GRAS SAVOYE une société Willis Towers Watson, Société de courtage d'assurance et de réassurance Pôle Sports Mécaniques - 26 Rue E. Decorps CS 70120 F-69628 Villeurbanne cedex Tél +33 4 72 34 90 20 - Télécopie +33 4 72 34 90 29

Siège social : Immeuble Quai 33. 33/34 Quai de Dion Bouton. CS 70001. 92 814 Puteaux Cedex.

Tél. 01 41 43 50 00. Télécopie 01 41 43 55 55. http://www.grassavoye.com. Société par actions simplifiée au capital de 1 432 600 euros.

311 248 637 R.C.S. Nanterre N° FR 61 311 248 637. Intermédiaire immatriculé à l'ORIAS sous le N° 07 001 707. (http://www.orias.fr).

Gras Savoye est soumis au contrôle de l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel & de Résolution) 61 rue Taitbout F-75436 Paris Cedex 9